

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03385

Numéro SIREN : 389 502 253

Nom ou dénomination : ELVIA Printed Circuit Boards

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 2625

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * |¹|²Durée de l'exercice précédent * |¹ |²

Néant ☐ *

Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	1 356 575
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		ELVIA-PCB		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 087 500)			DA	4 087 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	408 750
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	66 736
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	9 763 916
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	816 215
	Subventions d'investissement			DJ	1 265 550
	Provisions réglementées *			DK	11 777
	TOTAL (I)			DL	16 420 443
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	137 313
	Provisions pour charges			DQ	811 801
	TOTAL (III)			DR	949 114
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	11 638 783
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 030 839
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	149 599
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 969 903
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 203 980
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	282 227
	Autres dettes			EA	1 272 339
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	22 547 670	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	25 433
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	39 942 660	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	11 061 754
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	455	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB						Néant ☐ *
		Exercice N				Total
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 838 388	FB	3 053 799	FC 6 892 187
	biens *	FD	14 222 584	FE	2 226 933	FF 16 449 517
	Production vendue services*	FG	2 323 017	FH	4 420	FI 2 327 437
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 383 988	FK	5 285 152	FL 25 669 141
	Production stockée*					FM 601 720
	Production immobilisée*					FN
	Subventions d'exploitation					FO 718 670
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 240 408
	Autres produits (1) (11)					FQ 79 451
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 27 309 391
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 5 660 618
	Variation de stock (marchandises)*					FT (256 437)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 6 236 865
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV (442 606)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 6 250 967
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 501 677
	Salaires et traitements*					FY 5 959 913
	Charges sociales (10)					FZ 2 299 985
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA 1 096 287
			- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC 2 987
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD 100 325
	Autres charges (12)					GE 6 652
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 27 417 232
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (107 842)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH (III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI (IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 737 704
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 6 580
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM 1 596
	Différences positives de change					GN 85 197
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP 831 076
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ 14 045
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 217 180
	Différences négatives de change					GS 1 449
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	Total des charges financières (VI)					GU 232 674
						GV 598 402
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 490 560

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ELVIA-PCB</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	76 912	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 575	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	84 488	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	155 130	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 064	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	156 194	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(71 707)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(397 361)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	28 224 954	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	27 408 740	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	816 215	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	792 200	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	743 609	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8 664	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	50 127	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	54 000	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	REGULARISATIONS FOURNISSEURS / CLIENTS EX. ANTERIEURS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGULARISATIONS CHARGES SOCIALES EX. ANTERIEURS		23 814	18 878	
HONOS PIERRAT / SOLDE RJ GROUPE CIRE		18 247	7 417	
CHARGES ET PRODUITS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		253	1 729	
SOLDE PRET FILIALE PLANTIN SUITE LJ		1 064	1	
SOLDE PRET FILIALE PLANTIN SUITE LJ		65 518		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

 Sage

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB Néant ☐ *											
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 380 753	KE		KF	1 500 435
CORPORELLES	Terrains					KG	489 961	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 428 837	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	2 520 405	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	34 049 518	KT		KU	1 090 836
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	29 376	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	127 020	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 037 822	LC		LD	68 141
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	286 987	LI		LJ	298 239
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	40 969 926	LO		LP	3 193 595	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	2 233 111	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 286 261	1U		1V	182 141		
TOTAL IV				1Q	3 519 372	1R		1S	182 141		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	46 870 052	ØH		ØJ	4 876 171		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	1 428 083	LW	2 453 105
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	489 961
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	2 428 837
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	4 256 784
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	7 500	MK	35 132 854
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	29 376
		Matériel de transport		IV		MP	28 431	MQ	98 590
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	1 215	MT	1 104 747
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	212 334	NA	372 892
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
TOTAL III			IY		NG	249 480	NH	43 914 042	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	2 233 111
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	167 628	2F	1 300 774
	TOTAL IV			I3		NJ	167 628	NK	3 533 885
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 845 191	ØL	49 901 032	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ELVIA-PCB

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	873 812	PF	73 608	PG	0	PH	947 421						
TOTAL I		RK	873 812	RM	73 608	RN		RO	947 421						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	204 660	PN	82 556	PO		PQ	287 216						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	542 237	PW	264 487	PX	0	PY	806 723						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 973 231	QA	644 930	QB	6 512	QC	32 611 648						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	13 278	QE	6 378	QF		QG	19 656						
	Matériel de transport	QH	127 020	QI		QJ	28 431	QK	98 590						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 001 150	QM	24 328	QN	1 138	QO	1 024 340						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	33 861 575	QV	1 022 679	QW	36 081	QX	34 848 173						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	34 735 388	ØP	1 096 287	ØQ	36 081	ØR	35 795 593						
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW						NY						NZ	
Total général non venté (NS + NT + NU)															
Total général non venté (NW - NY)															
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ELVIA-PCB		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	19 351	TM	7 575	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	19 351	TS	7 575	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	116 900	4F	99 190	4G
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	1 596	4U	4 013	4V
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	873 543	4Y	11 168	4Z
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	992 039	TV	114 370	TW
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	166 375	6P	23 660	6S
	Sur comptes clients	6T	310 849	6U	10 922	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	878 147	6Y	34 582	7A
	TOTAL III	7B	1 355 370	TY	2 987	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 366 761	UB	117 357	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	103 313	UF	190 282	
	- financières	UG	14 045	UH	1 596	
	- exceptionnelles	UJ		UK	7 575	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB										Néant ☐		*			
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN					
	Prêts (1) (2)			UP	756 452		UR			US	756 452				
	Autres immobilisations financières			UT	544 322		UV			UW	544 322				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	357 132		(7 374)				364 506				
	Autres créances clients			UX	3 757 969		2 918 555				839 414				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY	10 350		10 350								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	19 975		19 975								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	264 508		264 508								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	23 622		23 622								
		Divers		VP	117 510		117 510								
	Groupe et associés (2)			VC	7 396 913		7 396 913								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	250 015		97 361				152 654				
	Charges constatées d'avance			VS	56 581		56 581								
	TOTAUX				VT	13 555 348		VU	10 898 000		VV	2 657 348			
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD											
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	167 628										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	8 362		8 362								
	à plus d'1 an à l'origine			VH	11 630 421		1 920 895		7 691 690		2 017 837				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	65 975						65 975				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	4 969 903		4 583 349		386 554						
Personnel et comptes rattachés				8C	781 770		781 770								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 101 885		803 086		1 298 799						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E												
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	276 664		276 664									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	43 661		43 661									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	282 227		283 889		(1 662)						
Groupe et associés (2)				VI	964 864		964 864								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 421 938		1 395 215		26 724						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	22 547 670		VZ	11 061 754		9 402 104		2 083 812			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 915 603		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	974 211		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA	816 215			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	3 804	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 295	XE	10 099			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	51 756	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	51 756			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8	
à long terme		- imposées aux taux de 0 %								ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	27 029		
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								TOTAL I		WR	905 097		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	107 465		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées au taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	7 000	XA	693 000			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD	179 089	
	Abattement sur le bénéfice ou sur la contribution *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté (4 septies))		K9		Entreprises nouvelles (4 septies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la déficite (44 septies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexies)		PP		Bassin d'emploi à dynamiser (art.44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
						Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		YG	449 138		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 428 692
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		XJ	
	déficit (II moins I)				523 595
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	523 595

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 499 031
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	1 499 031
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 499 031
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	781 660
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION POUR INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE			8X	10 032	8Y 72 910
PROVISION POUR PERTE DE CHANGE			8Z	4 013	9A 1 596
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	11 626	9L 5 854
EFFORT CONSTRUCTION			9M	26 085	9N 27 105
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	51 756	YO 107 465
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD	397 823				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	397 823		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	397 823		Report à nouveau	ZG					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	397 823			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 4 771 452)				YQ	2 222 596					
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	822 823					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 94 297)				XQ	115 329					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 082 266					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	390 630					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	151 069					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	3 688 850					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	6 250 967					
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	181 617					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	320 060					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	501 677					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	5 849 326					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 768 283					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB	5 796 598					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,19 %					
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0 ZR 1						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA (523 595)	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL								
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD (1 554 279)	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO								
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1										
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 38950225300021										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	INST. TECHN. 30082016	7 500		6 512	988	
	2	MAT. TRANSP. 29112011	16 970		16 970		
	3	MAT. TRANSP. 01102014	11 461		11 461		
	4	MAT. INFORMA 23112016	1 215		1 138	77	
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(988)	(988)				
	2						
	3						
	4	1	76	76			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪			(912)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑬							

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise ELVIA-PCB

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *
---	------------------------------------	----	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB

Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter $col. ⑥ = \kappa + \lambda \cdot \mu \cdot \nu$ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2022

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ELVIA-PCB		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	177	
dont apprentis	YF	4	
dont handicapés	YG	6	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	25 669 141	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	54 000	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	25 723 141	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	25 451	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	718 670	
Variation positive des stocks	OD	1 329 009	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	50 127	
TOTAL 2	OM	2 123 257	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	13 699 477	
Variation négative des stocks	OQ	28 245	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 541 445	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	21 032	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6 652	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	17 296 851	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	10 549 547
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	10 549 547	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	
	GZ	au	
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

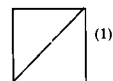
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 8 9 5 0 2 2 5 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ELVIA-PCB

ADRESSE (voie) AVENUE D'OCHSENFURT

CODE POSTAL 50211

VILLE COUTANCES CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 272500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 32

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOFIE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 9 1 3 2 1 7 6 6 % de détention 100 Nb de parts ou actions 272500
 Adresse : N° Voie AVENUE D'OCHSENFURT
 Code Postal 50200 Commune COUTANCES Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

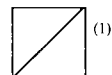
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 3 8 9 5 0 2 2 5 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ELVIA-PCB

ADRESSE (voie) AVENUE D'OCHSENFURT

CODE POSTAL 50211

VILLE COUTANCES CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

5

Forme juridique	SAS	Dénomination	A&P - LITHOS	N° SIREN (si société établie en France)	5 8 2 1 4 2 4 5 1	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DE LA GOULGATIERE	Code Postal	35220	Commune	CHATEAUBOURG
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CIRETEC	N° SIREN (si société établie en France)	3 3 8 7 3 1 3 2 6	% de détention	100
Adresse :	N° 1	Voie	RUE JEAN MONNET	Code Postal	45130	Commune	SAINT AY
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BREE	N° SIREN (si société établie en France)	3 2 9 8 1 6 6 2 3	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	ROUTE DE BRIARRES BP 68	Code Postal	45390	Commune	PUISSEUX
						Pays	FR
Forme juridique	GIE	Dénomination	MEREDIT	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 0 7 6 1 6 1 3	% de détention	65
Adresse :	N° 17	Voie	RUE DE L'AMIRAL HAMELIN	Code Postal	75016	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), ☐ la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ELVIA-PCB 1 AVENUE D'OCHSENFURT 50211 COUTANCES CEDEX France		1 AVENUE D'OCHSENFURT 50211 COUTANCES CEDEX	
SIRET 38950225300021			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012011

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS SOFIE SIRET : 49132176600017
AVENUE D'OCHSENFURT 50200 COUTANCES

B ACTIVITE

Activités exercées CIRCUITS IMPRIMES Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	523 595
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE X3

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Date : 03052022 Lieu : COUTANCES

Qualité : PRESIDENT

Nom du signataire : M CASSIN BRUNO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012021

ET CLOS LE

31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée ELVIA-

1 AVENUE D'OCHSENFURT

50211 COUTANCES CEDEX

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 03052022

Signature,

Nom et qualité du signataire

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Annexe au bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, avant répartition, dont le total est de **39 943** Milliers d'Euros et **Annexe au compte de résultat** de l'exercice dégagant un bénéfice de **816** Milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 01 Janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (sauf notes 15 et 18 exprimées en euros).

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Evénements postérieurs à la clôture
Chapitre III	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre IV	:	Notes sur le bilan
Chapitre V	:	Notes sur le compte de résultat

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

Elvia PCB a 2 sites industriels

- COUTANCES, site principal
- BELLEGARDE, site secondaire.

Evènements significatifs de l'exercice**Crise Covid-19**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a, également, eu un impact sur l'activité de l'exercice 2021 :

La baisse d'activité constatée pendant la crise sanitaire était de 21 %, celle-ci se redresse en 2021 ; le CA est de 25 669 K€ soit une évolution de 14.15 % par rapport à 2020, le carnet est de 12 410 K€ soit une croissance de 48.50 %.

L'entreprise avait en 2020 mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel ;
- Mesures de distanciation sanitaire et protection dans l'entreprise permettant la réouverture partielle rapide
- Report des échéances de cotisations sociales
- Report des échéances de remboursements des loyers de crédits bail et emprunts
- Obtention au niveau du groupe ELVIA de 2 prêts de 2 M€ chaque garantis par l'Etat et d'un prêt croissance BPI de 1.15 M€

Ces mesures se poursuivent en 2021, elles permettent de limiter l'impact de la crise sanitaire sur le patrimoine et la situation financière de l'entreprise.

Le laboratoire d'expertise de TOULOUSE est fermé en avril 2021.

Changement amortissement immobilisations

La société a décidé de réviser au 31/12/2020 son plan d'amortissement avec un effet sur l'exercice 2020 et sur les exercices futurs. L'impact de la crise sanitaire sur les dotations sur amortissements de l'exercice 2021 s'élève à 48 K€.

Subventions

La société ELVIA PCB bénéficie en 2020 de subventions (PEREN, CHPA, GMOBILITY). Le montant comptabilisé en produit sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 671 K€.

Le CA réalisé sur le projet PESTO (PEA collaboratif DGA) en 2021 est de 1 540 K€.

- CHAPITRE II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -

- Un incendie a entièrement détruit le site de CIRETEC, filiale d'ELVIA PCB, le 30 janvier 2022. Afin d'accompagner au mieux les clients, des productions de CIRETEC vont être réalisées sur les sites d'ELVIA site de COUTANCES et A&P LITHOS. A ce jour, les prises de commandes sont estimées à 3 114 K€ dont 1 810 K€ sur ELVIA site de COUTANCES.
Des négociations sont en cours avec les assurances pour déterminer le montant des indemnités. Ces discussions ne devraient pas remettre en cause le remboursement du compte courant dû par la société CIRETEC à la société ELVIA PCB qui s'élève à 2 696 K€ au 31 décembre 2021.
- Le 31 mars 2022, la holding SOFIE a cédé 100% des parts qu'elle détenait d'ELVIA PCB à la holding ASC4 ELVIA, propriété de la société de capital investissement TIKEHAU ACE PARTENAIRE.
- Par ailleurs, le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2021. L'impact financier de cette crise sur la valeur des actifs de la société et les comptes de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022 ne peut être encore évalué avec précision mais il n'est pas de nature, selon les estimations du management de la société, à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

- CHAPITRE III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

- **Les immobilisations incorporelles et corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements sont calculés dans les limites admises par la réglementation fiscale suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue du bien.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2015-06 modifiant le plan comptable général pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, l'entreprise considère que l'usage de son fonds de commerce n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale, déterminée suivant des critères de rentabilité économique, ou à la valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant. Au 31 décembre 2021, le test de dépréciation opéré a permis de s'assurer de l'absence de dépréciation à constater sur ce fonds commercial inscrit à l'actif au 31 décembre 2021.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Les stocks** de matières premières et matières consommables sont évalués au coût standard, ajusté par activation des écarts entre réel et standard de façon globale. Les stocks sans besoin commercial ou production et à faible rotation sont dépréciés de 50% à 100%. Il en est de même en cas d'événement particulier (évolutions technologiques par exemple). Les stocks en consignation font l'obligation d'un achat si la consommation n'est pas intervenue dans l'intervalle de 12 semaines à compter de la livraison. Le montant de fin d'exercice est précisé dans les éléments figurant hors bilan de cette annexe. Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente sur lequel est pratiqué un abattement global afin de ramener la valeur du stock au coût de production. Pour les produits finis avec intention de livraison, il est tenu compte des révisions de prix de l'année suivante affectant le carnet de commande. Une provision pour marge négative est constatée si tel est le cas. Pour les produits finis sans intention de livraison à compter de 2015, la valorisation est faite au coût de production soit 85% de la valeur brute. Est appliqué à ce coût de production, la probabilité de

vente la plus pessimiste constatée lors des 3 dernières années. Ces produits finis sans intention d'être livrés ont été valorisés à hauteur de 20.85 % et comptabilisés pour une valeur de :

- 956 K€ en 2019
- 961 K€ en 2020
- 1 104 K€ en 2021

Les stocks en-cours sont valorisés au prix de vente également par contre, il est tenu compte du stade d'avancement des produits en atelier et de la spécificité de notre activité dont le rebut est connu lors du test final. Il est appliqué un pourcentage de déchet statistique venant en diminution de ces stocks, l'abattement pour frais non incorporables venant ensuite.

- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.
- **Les provisions réglementées** figurant au bilan comprennent :
 - La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques. (Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif)
 - La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.
- **Les opérations en devises** sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, les créances, les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est enregistrée au bilan en « écart de conversion ».
Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

CHAPITRE IV - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1A - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Augmen- tation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/21
Montants bruts	2 381	1 500	1 428	2 453
Amortissements	-874	-74		-947
Montants nets	1 507	1 427	1 428	1 506

1B - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	Coefficients	Taux
Concessions-Brevets-Licences					
Concessions-Brevets	280500	linéaire	3		33,33
Licences	280510	linéaire	3		33,33
Logiciels	280520	linéaire	3		33,33

La durée d'amortissement des licences et logiciels peut varier entre 1 et 3 ans en fonction de la nature des biens. Nous pouvons exceptionnellement opter pour une durée plus longue que 3 ans pour des investissements plus conséquents (exemple : ERP).

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A - Valeurs brutes**

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/21
Terrains	490				490
Constructions	4 949	1 736			6 686
Installations techniques, matériels et outillages industriels	34 050	1 091		-8	35 133
Autres immobilisations corporelles	1 194	68		-30	1 233
Immobilisations corporelles en cours	287	298		-212	373
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	40 970	3 194	0	-249	43 914

Ainsi qu'il a été indiqué au chapitre I, les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production.

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/21
Terrains	0				0
Constructions	747	347			1 094
Installations techniques, matériels et outillages industriels	31 973	645		-7	32 612
Autres immobilisations corporelles	1 141	31		-30	1 143
TOTAL	33 862	1 023	0	-36	34 848

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements linéaires ou dégressifs déterminés selon la durée et les conditions d'utilisation des biens.

La valeur nette comptable obtenue après application de ces plans est économiquement justifiée.

Le tableau des méthodes et durées pratiquées est donné au paragraphe « 2C » suivant.

2C - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016.
L'amortissement dérogatoire n'est plus pratiqué pour les nouveaux biens à partir de cette date.

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	Coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281200	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281310	linéaire	30		3.33
Installations générales	281350	linéaire	10		10
Agencement Aménagé des constructions	281350	linéaire	10		10
Agencement Aménagé des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations complexes spécialisées	281510	linéaire	3		33,33
Installations à caract-res spécifiques	281530	linéaire	3		33,33
Machines et matériels classiques	281540	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281541	linéaire	5		20
Matériel électronique	281541	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281542	linéaire	7		14,29
Matériel de manutention	281543	linéaire	7		14,29
Machine et matériel d'occasion	281541	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281544	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281550	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281570	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales/aménagements divers	281800	linéaire	5		20
Matériel de Transport	281820	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281820	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281830	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281830	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281830	linéaire	5		20
Mobilier	281840	linéaire	10		10

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/21
Autres participations	2 233			2 233
Prêts et autres immobilisations financières	1 286	182	-168	1 301
Montants Bruts	3 519	182	-168	3 534

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants bruts	Dépréciation	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont produit à recevoir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0				
Créances clients comptes rattachés	4 115	-303	3 812		2 310	1 256	1 204
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	8 083	-878	7 205		6 679	246	153
TOTAL	12 198	-1 181	11 017	0.00	8 989	1 501	1 357

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les retards clients s'élèvent à 2 124 K€.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant des créances titrisées est nul à la clôture.

Le poste « Autres créances » comprend le compte personnel et comptes rattachés, la taxe sur la valeur ajoutée, le compte d'impôts sur les sociétés, les comptes courants associés, les débiteurs divers et les indemnités d'assurance à recevoir.

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Le montant s'élève à 6 040 K€.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Capitaux au 31/12/20 après répartition

(En milliers
d'euros)

Capital	4 088
Prime d'apport	
Réserve légale	409
Réserves réglementées	67
Autres Réserves	9 764
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	0
Provisions réglementées	19

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2020 :**14 346**

Variations 2021

Capital	
Prime d'apport	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat en instance d'affectation	816
Subventions d'investissements	1 266
Variation des provisions réglementées	-8

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2021 :**16 420**

NOTE 7 - PROVISIONS**7 A : Provisions pour risques et charges et provisions réglementées**

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/21
Garanties données aux clients et risques techniques	117	83		99	133
Litiges	0	0		0	0
Pertes de change	2	0	2	4	4
Pensions et obligations similaires	874	73		11	812
Restructurations	0	0		0	0
Autres Provisions	0		0		0
TOTAL	992	156	2	114	949

PROVISIONS REGLEMENTEES (en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/21
Amortissements dérogatoires	19		8	0	12
TOTAL	19	0	8	0	12

La provision pour garantie couvre les risques statistiques maximums de retour de circuits.

La provision pour pertes de change concerne le dollar US.

La provision pour pensions et obligations similaires concerne les indemnités de départ à la retraite et les médailles du Travail (voir note 18).

7 B : Provisions pour dépréciation

	Au 31/12/20	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/21
Clients	311		11	3	303
Stocks et en-cours	166		24	0	143
Immobilisations financières	0				0
Autres	878			0	878
TOTAL	1 355	0	35	3	1 324

NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)		Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
	Dont Montant brut					
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	11 639	1 929	7 692	2 018		
Emprunts et Dettes Financières diverses	1 031	965		66		965
Avances et Acomptes reçus sur commande	150	150				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	4 970	4 583	387			1 148
Dettes Fiscales et Sociales	3 204	1 905	1 299			
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	282	284	-2			
Autres Dettes	1 272	1 246	27			1 084
Produits constatés d'avance	0	0				0
TOTAL	22 548	11 062	9 402	2 084	0	3 197

Les autres dettes correspondent pour 1 251 k€ à des avoirs à établir.

- CHAPITRE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT	
	2020	2021	2020	2021
TOTAL	17 412	20 384	5 075	5 285
Variation	17%		4%	
% Répartition	77%	79%	23%	21%

(en milliers d'euros)	C.A.	
	2020	2021
TOTAL	22 488	25 669
Variation	14%	
% Répartition	100%	100%

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION**A/ Achats de matières premières et autres approvisionnements, achats et charges externes**

Les charges correspondant à ces rubriques représentent un total de 17 449 K€ soit 64 % des produits d'exploitation et se décomposent en :

- achats de marchandises	5 661 K €
- variation des stocks marchandises	-256 K €
- achats de matières premières	6 237 K €
- variation des stocks matières premières	-443 K €
- autres achats et charges externes	6 251 K € (1)
(1) Dont 792 K € de location financière.	

B/ Charges de personnel

Elles sont de 8 260 K€ soit 30 % des produits d'exploitation. Elles se rapportent à l'effectif suivant :

ELVIA PCB	31/12/2020	31/12/2021	INTERIM moyenne 2020	INTERIM moyenne 2021
Ingénieurs et cadres	32	36		
agents de Maitrise	2	2		
Employés et Techniciens	43	45		
Ouvriers	94	90		
Total	171	173	2.5	8.4

NOTE 10B – PRODUITS D'EXPLOITATION

La société ELVIA SAS bénéficie de subventions (CHPA, GMOBILITY). Le montant comptabilisé en subvention sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 703 K€.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est de 598 K€.

Les produits financiers sont de 831 K€ dont 700 K€ en provenance des dividendes des filiales.

Les frais financiers sont de 233 K€.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est de -72 K€.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital de 1 K€. Cela correspond à des cessions d'immobilisations.

Les autres produits exceptionnels se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 55 K€ de produits s/ exercices antérieurs
- ✓ 21 k€ de quote part de subvention virée au résultat
- ✓ 8 K€ d'amortissement dérogatoire

Les autres charges exceptionnelles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 37 K€ de ruptures conventionnelles et licenciements
- ✓ 9 K€ de dotations litiges sociaux
- ✓ 66 K€ d'annulation prêt RJ filiale Plantin
- ✓ 44 K€ de charges s/ exercices antérieurs

NOTE 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant en déficit, elle ne paye pas par conséquent d'Impôts sur les sociétés.

Les créances d'impôts (CIR ou Mécénat) sont de	397 k€
Le rappel d'Impôt sur les sociétés :	0 k€
Le produit d'impôt sur les sociétés est donc de :	397 K€

NOTE 14 – CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises et approvisionnements fournisseurs non facturés fin d'exercice		1 558
Emprunts et Dettes Financières Diverses		17
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		777
Charges sociales à payer		306
Impôts sur salaires à payer		41
Autres taxes à payer		34
Immobilisations à payer fin d'exercice		7
Avoirs à établir		1 251
TOTAL DES CHARGES A PAYER		3 991

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature des Produits à recevoir		Montant
Factures à émettre		1 256
Avoirs à recevoir		47
Produits à recevoir divers		199
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		1 501

PRODUITS CONTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature		Montant
Produits d'Exploitation		0
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		57
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		57

NOTE 15 – ACTIONNARIAT

Elvia Printed Circuit Boards est détenue à 100% par SOFIE SAS.

(en euros)	Au 31/12/21	
	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	272 500	15.00 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0.00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0.00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	272 500	15.00 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Postes concernés K€	Ecart Actif	Ecart Passif
Créances d'exploitation	4	
Dettes d'exploitation		25

NOTE 17 – ELEMENTS HORS BILAN**A - Immobilisations en crédit-bail**

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 029	506	2 104	1 924
Autres immobilisations corporelles	251	53	191	61
TOTAL	4 280	559	2 295	1 985

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	720	2 295	592	1 475	69	2 135	25
Autres immobilisations corporelles	70	254	57	30		87	2
TOTAL	790	2 549	649	1 505	69	2 223	27

C – Avals et suretésEngagements donnés :

<u>Engagements donnés</u>		<u>7 425</u>
§ Nantissement du fonds commerce ELVIA EMPRUNT X3	CIC	490
§ Nantissement du fonds commerce ELVIA EMPRUNT X3	BNP	234
§ Nantissement du fonds commerce ELVIA EMPRUNT X3	BNP	42
§ Engagement poursuite des loyers CB ENORMAX BREE RAINUREUSE	CIC BAIL	110
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque bâtiment Coutances	CIC	1 245
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque bâtiment Coutances	BNP	1257
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque Travaux bâtiment Coutances	CIC	562
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque Travaux bâtiment Coutances	BNP	332
§ Caution solidaire d'Elvia à l'emprunt PLANTIN ligne galva	CIC	65
§ Nantissement Du materiel PERCEUSE INSPECTA PLURITEC ELVIA	BNP	143
§ Caution Solidaire ELVIA aux remboursements des LOYERS du CB GEMINIX CIRETEC	CIC	16
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA EMPRUNT RJ	BNP	684
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA EMPRUNT RJ	CIC	652
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA CO BAILLAGE PERCEUSE LASER	BNP	335
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA CO BAILLAGE PERCEUSE LASER	CIC	335
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA EMPRUNT RETROFIT ATOTEC	BNP	103
§ nantissement d'outillage et matériel EMPRUNT DETOUREUSE SCHMOLL	CIC	163
§ Engagement poursuite des loyers CB APL - Perceuses SCHMOLL	CIC BAIL	169
§ Engagement poursuite des loyers CB CIRETEC - INSOLATEUR DIRECT ALTIX A3	CIC BAIL	336
§ nantissement du Materiel financé ELVIA - 1ERE PARTIE REFROIDISSEUR SAFNOR U3	BNP	106
§ nantissement du Materiel financé ELVIA - 2EME PARTIE REFROIDISSEUR SAFNOR U3	BNP	45

NOTE 18– ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour charge de 812 K€ correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite et aux engagements concernant les médailles du Travail. La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée sur une base actuarielle fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à 67 ans selon la méthode rétrospective. Il en est de même pour la médaille objet de notre accord d'entreprise.

- Taux d'actualisation utilisé 0.98 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 1.00 %
- Table mortalité INSEE 2011

Pour la comptabilisation de la provision IDR, la société a opté pour la méthode dite « du corridor ». La variation de la provision liée à la variation du taux d'actualisation a été comptabilisée en dotation financière (pour 10 032 €), la partie de l'augmentation liée à la variation des autres paramètres reste comptabilisée en exploitation.

NOTE 19 - TABLEAU DES FILIALES

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	MEREDIT
Forme juridique	SAS	SAS	SAS	GIE
% de détention	100%	100%	100%	65%

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	MEREDIT
Capital social	400 000	150 000	500 000	
Nombre de Parts	25 000	10 000	10 000	
Valeur de la part	16	15	50	
Capitaux propres	4 908 056	1 441 845	1 901 436	-
Chiffre d'affaires	11 332 588	6 523 600	7 548 179	195 758
Résultat net	883 964	- 418 151	- 34 762	-

TOTAL DU BILAN ACTIF	9 830 028	6 119 698	8 624 073	1 142 654
Dont : Actif immobilisé	2 705 521	992 867	1 106 269	1 822
Actif circulant	7 033 816	5 072 032	7 475 514	1 140 832
- dont : Liquidités	700 111	440 381	492 344	257 049
Dont : compte courant	1 948 429	1 025 213	978 157	-
Compte de régularisation	90 691	54 799	42 290	-
TOTAL DU BILAN PASSIF	9 830 028	6 119 698	8 624 073	1 142 654
Dont : Fonds propres	4 908 056	1 441 845	1 901 436	-
Provisions	-	-	1 338	-
Dettes financières	1 543 512	253 920	397 812	-
Autres dettes	3 374 427	4 417 341	6 319 279	1 142 654
Dont Compte Courant	-	1 783 458	2 715 753	-
Compte de régularisation	4 033	6 592	4 207	-

NOTE 20 – CONSOLIDATION

La consolidation d'Elvia Printed Circuit Boards et de ses filiales, a été réalisée sous l'appellation « Groupe ELVIA ».

La société Elvia Printed Circuit Boards est également agrégée dans les comptes consolidés du « Groupe SOFIE- Avenue d'Ochsenfurt – 50211 Coutances- Siret N° 491 321 766 00017 ».

Elle est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale.

NOTE 21– INTEGRATION FISCALE

Elvia Printed Circuit Boards fait partie du groupe d'intégration fiscale de SOFIE à effet du 1^{er} janvier 2011.

Le 01 janvier 2022, Elvia Printed Circuit Boards ne fera plus partie du groupe d'intégration fiscale de SOFIE.

L'impôt calculé par la filiale et versé à SOFIE résulte de l'application des barèmes de l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

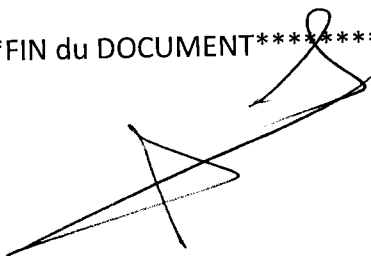
Le montant du CIR 2021 est de 397 K€.

Note 22 – RECOURS à l'AFFACTURAGE

L'en cours d'affacturage à la clôture est de 4 267 K€

Le dépôt de garantie est de 310 K€.

*****FIN du DOCUMENT*****



Elvia Printed Circuit Boards
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 Coutances- France - 389 502
253 RCS Coutances

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 30 MAI 2022

L'an 2022, le 30 mai à 11 heures 00 minute,

L'associée unique de la société ELVIA PCB, société par Actions Simplifiée au capital de 4.087.500 Euros, divisé en 272.500 actions de 15 Euros chacune,

Dénommé et domicilié dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,

S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire chez ELVIA PCB à COUTANCES (50200) – Avenue d'Ochsenfurt, sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée le 13 mai 2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de Gestion du Président, sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, rapports du commissaire aux comptes, sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions ou opérations relevant de l'article L 227-10 selon rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'associé en entrant en séance. Il n'a pas été annexé de pouvoir.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Alain DIETSCH, Président.

Il n'est pas désigné de scrutateur en présence d'un associé unique.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et qui permet de constater que le quorum est atteint, l'associé unique possédant 100 % des actions.

Le président remercie Messieurs Pascal LENORRY, Vincent MOUCHEL, David CRUET, Patrick RICHARD représentants du Comité Social et Economique, de leur présence.

Le président remercie de leur présence Jean-Max YVER et Madame Karine FRASNETTI du cabinet IN EXTENSO-SECAG, Commissaires aux comptes.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes:

- Les copies des lettres de convocation adressées à l'associé unique ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 13 mai 2022 ;
- La copie de la convocation remise en mains propres au représentant des salariés le 13 mai 2022
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle il n'est pas annexé de pouvoir ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2022 des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part
- Le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de son associé, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les **comptes sociaux** arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 816 215 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les **comptes consolidés** arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un Déficit de – 695 573 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 816 215 Euros de la façon suivante :

Autres Réserves	816 215	Euros
Total	816 215	Euros

Le poste «Autres réserves» s'élève ainsi à 10 580 131 Euros contre 9 763 916 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, constate l'absence de versement de dividende au cours des trois derniers exercices comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2021	31/12/2020	0 €	0,00 €	0 €
2020	31/12/2019	0 €	0,00 €	0 €
2019	31/12/2018	0 €	0,00 €	0 €

L'associé unique constate l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et constate l'absence de nouvelle convention née au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.



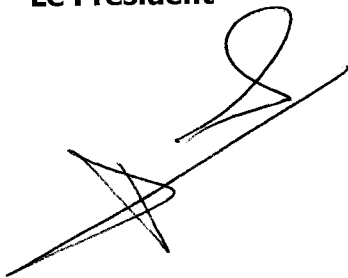
Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

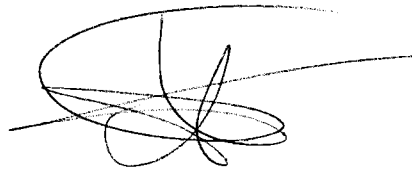
Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 30 minutes.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Secrétaire

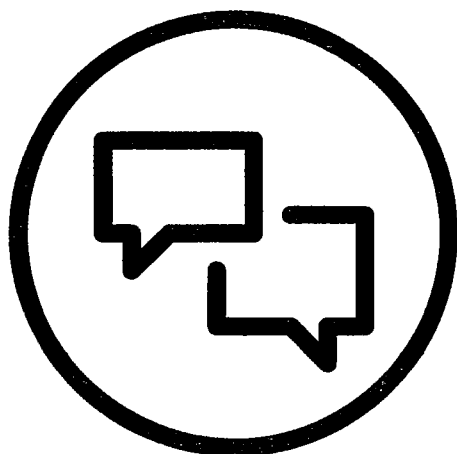
A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and several smaller loops below it.A small handwritten signature or mark in black ink, located in the bottom right corner of the page.

ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS

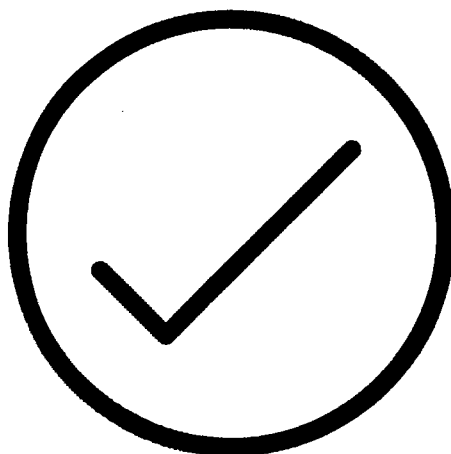
*Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 4.087.500 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt*

50200 COUTANCES

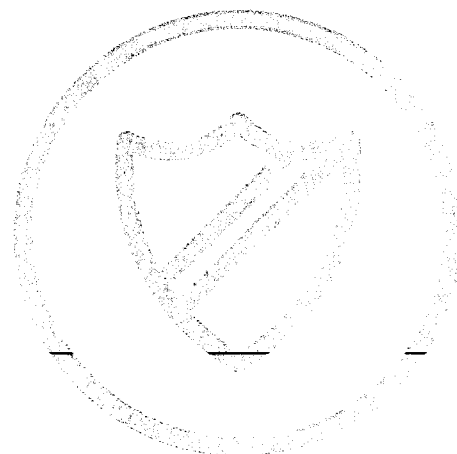
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2021**



Écoute



Certification



Risque

In Extenso Secag

26 route de Coutances
BP 339
50350 Donville-les-Bains

Tél. : +33 (0)2 33 91 35 35
donville@inextenso.fr
www.inextenso.fr



A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

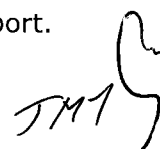
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.





Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note "Faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et dans la note "Événements postérieurs à la clôture" de l'annexe des comptes annuels concernant d'une part l'incendie intervenu en janvier 2022 sur le site de la société filiale CIRETEC et d'autre part le conflit en Ukraine.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks et des titres de participation.

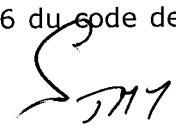
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article L.441-6 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

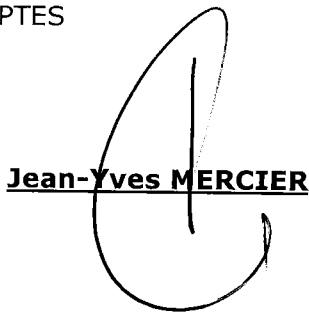
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 24 Mai 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
IN EXTENSO SECAG



Jean-Max YVER



Jean-Yves MERCIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

JMY S

Bilan Actif

ELVIA-PCB

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 395 491	947 421	1 448 070	21 243
Fonds commercial	57 615		57 615	57 615
Autres immobilisations incorporelles				1 428 083
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 453 105	947 421	1 505 685	1 506 941
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	489 961		489 961	489 961
Constructions	6 685 621	1 093 940	5 591 682	4 202 346
Installations techniques, matériel et outillage industriel	35 132 854	32 611 648	2 521 206	2 076 287
Autres immobilisations corporelles	1 232 713	1 142 586	90 128	52 770
Immobilisations en cours	372 892		372 892	286 987
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	43 914 042	34 848 173	9 065 869	7 108 351
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 233 111		2 233 111	2 233 111
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	756 452		756 452	924 080
Autres immobilisations financières	544 322		544 322	362 181
TOTAL immobilisations financières :	3 533 885		3 533 885	3 519 372
ACTIF IMMOBILISÉ	49 901 032	35 795 593	14 105 438	12 134 664

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	2 379 017	142 715	2 236 302	1 770 036
Stocks d'en-cours de production de biens	2 467 216		2 467 216	2 335 802
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	3 505 426		3 505 426	3 035 120
Stocks de marchandises	510 496		510 496	254 059
TOTAL stocks et en-cours :	8 862 155	142 715	8 719 440	7 395 017
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	4 115 101	302 914	3 812 187	3 361 466
Autres créances	8 082 893	878 147	7 204 745	5 580 074
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	12 197 993	1 181 061	11 016 932	8 941 540
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 040 255		6 040 255	5 862 573
Charges constatées d'avance	56 581		56 581	68 629
TOTAL disponibilités et divers :	6 096 836		6 096 836	5 931 202
ACTIF CIRCULANT	27 156 985	1 323 776	25 833 209	22 267 759

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	4 013		4 013	1 596

TOTAL GÉNÉRAL	77 062 029	37 119 369	39 942 660	34 404 019
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

ELVA-PCB

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 4 087 500	4 087 500	4 087 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	408 750	408 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	66 736	66 736
Autres réserves	9 763 916	9 366 093
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	816 215	397 823
TOTAL situation nette :	15 143 117	14 326 902
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 265 550	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	11 777	19 351
CAPITAUX PROPRES	16 420 443	14 346 253
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	137 313	118 496
Provisions pour charges	811 801	873 543
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	949 114	992 039
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 638 783	10 691 716
Emprunts et dettes financières divers	1 030 839	945 963
TOTAL dettes financières :	12 669 622	11 637 679
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	149 599	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 969 903	3 275 336
Dettes fiscales et sociales	3 203 980	3 242 725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	282 227	105 681
Autres dettes	1 272 339	756 540
TOTAL dettes diverses :	9 728 449	7 380 283
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	22 547 670	19 017 962
Ecarts de conversion passif	25 433	47 765
TOTAL GÉNÉRAL	39 942 660	34 404 019

Compte de Résultat (Première Partie)

ELVIA-PCB

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises	3 838 388	3 053 799	6 892 187	5 235 564
Production vendue de biens	14 222 584	2 226 933	16 449 517	15 147 058
Production vendue de services	2 323 017	4 420	2 327 437	2 104 957
Chiffres d'affaires nets	20 383 988	5 285 152	25 669 141	22 487 579
Production stockée			601 720	470 069
Production immobilisée				245 243
Subventions d'exploitation			718 670	539 667
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			240 408	252 141
Autres produits			79 451	66 930
PRODUITS D'EXPLOITATION			27 309 391	24 061 629
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			5 660 618	4 201 916
Variation de stock de marchandises			(256 437)	194 213
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 236 865	5 245 562
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(442 606)	(117 405)
Autres achats et charges externes			6 250 967	5 029 599
TOTAL charges externes :			17 449 407	14 553 884
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			501 677	770 355
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			5 959 913	6 116 706
Charges sociales			2 299 985	2 306 389
TOTAL charges de personnel :			8 259 898	8 423 094
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 096 287	788 774
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 987	53 031
Dotations aux provisions pour risques et charges			100 325	83 839
TOTAL dotations d'exploitation :			1 199 599	925 644
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6 652	11 773
CHARGES D'EXPLOITATION			27 417 232	24 684 750
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(107 842)	(623 121)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

PCB

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 22/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(107 842)	(623 121)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	737 704	830 714
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 580	36
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 596	1 861
Différences positives de change	85 197	47 666
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	831 076	880 277
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 045	11 628
Intérêts et charges assimilées	217 180	129 945
Différences négatives de change	1 449	19 920
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	232 674	161 493
RÉSULTAT FINANCIER	598 402	718 784
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	490 560	95 663
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 912	105 181
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	434 168
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 575	20 581
	84 488	559 929
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	155 130	225 758
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 064	376 384
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		7 584
	156 194	609 726
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(71 707)	(49 797)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(397 361)	(351 957)
TOTAL DES PRODUITS	28 224 954	25 501 835
TOTAL DES CHARGES	27 408 740	25 104 012
BÉNÉFICE OU PERTE	816 215	397 823

Annexe au bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, avant répartition, dont le total est de **39 943** Milliers d'Euros et **Annexe au compte de résultat** de l'exercice dégageant un bénéfice de **816** Milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 01 Janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (sauf notes 15 et 18 exprimées en euros).

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Evénements postérieurs à la clôture
Chapitre III	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre IV	:	Notes sur le bilan
Chapitre V	:	Notes sur le compte de résultat

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

Elvia PCB a 2 sites industriels

- COUTANCES, site principal
- BELLEGARDE, site secondaire.

Evènements significatifs de l'exercice**Crise Covid-19**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a, également, eu un impact sur l'activité de l'exercice 2021 :

La baisse d'activité constatée pendant la crise sanitaire était de 21 %, celle-ci se redresse en 2021 ; le CA est de 25 669 K€ soit une évolution de 14.15 % par rapport à 2020, le carnet est de 12 410 K€ soit une croissance de 48.50 %.

L'entreprise avait en 2020 mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel ;
- Mesures de distanciation sanitaire et protection dans l'entreprise permettant la réouverture partielle rapide
- Report des échéances de cotisations sociales
- Report des échéances de remboursements des loyers de crédits bail et emprunts
- Obtention au niveau du groupe ELVIA de 2 prêts de 2 M€ chaque garantis par l'Etat et d'un prêt croissance BPI de 1.15 M€

Ces mesures se poursuivent en 2021, elles permettent de limiter l'impact de la crise sanitaire sur le patrimoine et la situation financière de l'entreprise.

Le laboratoire d'expertise de TOULOUSE est fermé en avril 2021.

Changement amortissement immobilisations

La société a décidé de réviser au 31/12/2020 son plan d'amortissement avec un effet sur l'exercice 2020 et sur les exercices futurs. L'impact de la crise sanitaire sur les dotations sur amortissements de l'exercice 2021 s'élève à 48 K€.

In Extenso Secag

Subventions

La société ELVIA PCB bénéficie en 2020 de subventions (PEREN, CHPA, GMOBILITY). Le montant comptabilisé en produit sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 671 K€.

Le CA réalisé sur le projet PESTO (PEA collaboratif DGA) en 2021 est de 1 540 K€.

- CHAPITRE II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -

- Un incendie a entièrement détruit le site de CIRETEC, filiale d'ELVIA PCB, le 30 janvier 2022. Afin d'accompagner au mieux les clients, des productions de CIRETEC vont être réalisées sur les sites d'ELVIA site de COUTANCES et A&P LITHOS. A ce jour, les prises de commandes sont estimées à 3 114 K€ dont 1 810 K€ sur ELVIA site de COUTANCES.
Des négociations sont en cours avec les assurances pour déterminer le montant des indemnités. Ces discussions ne devraient pas remettre en cause le remboursement du compte courant dû par la société CIRETEC à la société ELVIA PCB qui s'élève à 2 696 K€ au 31 décembre 2021.
- Le 31 mars 2022, la holding SOFIE a cédé 100% des parts qu'elle détenait d'ELVIA PCB à la holding ASC4 ELVIA, propriété de la société de capital investissement TIKEHAU ACE PARTENAIRE.
- Par ailleurs, le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2021. L'impact financier de cette crise sur la valeur des actifs de la société et les comptes de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022 ne peut être encore évalué avec précision mais il n'est pas de nature, selon les estimations du management de la société, à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

- CHAPITRE III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

- **Les immobilisations incorporelles et corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements sont calculés dans les limites admises par la réglementation fiscale suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue du bien.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2015-06 modifiant le plan comptable général pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, l'entreprise considère que l'usage de son fonds de commerce n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale, déterminée suivant des critères de rentabilité économique, ou à la valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant. Au 31 décembre 2021, le test de dépréciation opéré a permis de s'assurer de l'absence de dépréciation à constater sur ce fonds commercial inscrit à l'actif au 31 décembre 2021.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Les stocks** de matières premières et matières consommables sont évalués au coût standard, ajusté par activation des écarts entre réel et standard de façon globale. Les stocks sans besoin commercial ou production et à faible rotation sont dépréciés de 50% à 100%. Il en est de même en cas d'événement particulier (évolutions technologiques par exemple). Les stocks en consignation font l'obligation d'un achat si la consommation n'est pas intervenue dans l'intervalle de 12 semaines à compter de la livraison. Le montant de fin d'exercice est précisé dans les éléments figurant hors bilan de cette annexe. Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente sur lequel est pratiqué un abattement global afin de ramener la valeur du stock au coût de production. Pour les produits finis avec intention de livraison, il est tenu compte des révisions de prix de l'année suivante affectant le carnet de commande. Une provision pour marge négative est constatée si tel est le cas. Pour les produits finis sans intention de livraison à compter de 2015, la valorisation est faite au coût de production soit 85% de la valeur brute. Est appliqué à ce coût de production, la probabilité de

In Extenso Secag

vente la plus pessimiste constatée lors des 3 dernières années. Ces produits finis sans intention d'être livrés ont été valorisés à hauteur de 20.85 % et comptabilisés pour une valeur de :

- 956 K€ en 2019
- 961 K€ en 2020
- 1 104 K€ en 2021

Les stocks en-cours sont valorisés au prix de vente également par contre, il est tenu compte du stade d'avancement des produits en atelier et de la spécificité de notre activité dont le rebut est connu lors du test final. Il est appliqué un pourcentage de déchet statistique venant en diminution de ces stocks, l'abattement pour frais non incorporables venant ensuite.

- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.
- **Les provisions réglementées** figurant au bilan comprennent :
 - La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques. (Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif)
 - La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.
- **Les opérations en devises** sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, les créances, les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est enregistrée au bilan en « écart de conversion ».
Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

CHAPITRE IV - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1A - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Augmen- tation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/21
Montants bruts	2 381	1 500	1 428	2 453
Amortissements	-874	-74		-947
Montants nets	1 507	1 427	1 428	1 506

1B - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	Coefficients	Taux
Concessions-Brevets-Licences					
Concessions-Brevets	280500	linéaire	3		33,33
Licences	280510	linéaire	3		33,33
Logiciels	280520	linéaire	3		33,33

La durée d'amortissement des licences et logiciels peut varier entre 1 et 3 ans en fonction de la nature des biens. Nous pouvons exceptionnellement opter pour une durée plus longue que 3 ans pour des investissements plus conséquents (exemple : ERP).

In Extenso Secag

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A - Valeurs brutes**

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/21
Terrains	490				490
Constructions	4 949	1 736			6 686
Installations techniques, matériels et outillages industriels	34 050	1 091		-8	35 133
Autres immobilisations corporelles	1 194	68		-30	1 233
Immobilisations corporelles en cours	287	298		-212	373
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	40 970	3 194	0	-249	43 914

Ainsi qu'il a été indiqué au chapitre I, les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production.

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/21
Terrains	0				0
Constructions	747	347			1 094
Installations techniques, matériels et outillages industriels	31 973	645		-7	32 612
Autres immobilisations corporelles	1 141	31		-30	1 143
TOTAL	33 862	1 023	0	-36	34 848

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements linéaires ou dégressifs déterminés selon la durée et les conditions d'utilisation des biens.

La valeur nette comptable obtenue après application de ces plans est économiquement justifiée.

Le tableau des méthodes et durées pratiquées est donné au paragraphe « 2C » suivant.

2C - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016.

L'amortissement dérogatoire n'est plus pratiqué pour les nouveaux biens à partir de cette date.

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	Coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281200	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281310	linéaire	30		3,33
Installations générales	281350	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions	281350	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations complexes spécialisées	281510	linéaire	3		33,33
Installations à caract-res spécifiques	281530	linéaire	3		33,33
Machines et matériels classiques	281540	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281541	linéaire	5		20
Matériel électronique	281541	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281542	linéaire	7		14,29
Matériel de manutention	281543	linéaire	7		14,29
Machine et matériel d'occasion	281541	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281544	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281550	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281570	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales/aménagements divers	281800	linéaire	5		20
Matériel de Transport	281820	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281820	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281830	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281830	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281830	linéaire	5		20
Mobilier	281840	linéaire	10		10

In Extenso Secag

Elvia Printed Circuit Boards - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
 Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX - France - 387 302 253 RCS Coutances
 Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 - Fax: +33(0)2 33 76 32 47
 Membre de la Compagnie Régionale de Caen

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/21
Autres participations	2 233			2 233
Prêts et autres immobilisations financières	1 286	182	-168	1 301
Montants Bruts	3 519	182	-168	3 534

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants bruts	Dépréciation	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont produit à recevoir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0				
Créances clients comptes rattachés	4 115	-303	3 812		2 310	1 256	1 204
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	8 083	-878	7 205		6 679	246	153
TOTAL	12 198	-1 181	11 017	0.00	8 989	1 501	1 357

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les retards clients s'élèvent à 2 124 K€.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant des créances titrisées est nul à la clôture.

Le poste « Autres créances » comprend le compte personnel et comptes rattachés, la taxe sur la valeur ajoutée, le compte d'impôts sur les sociétés, les comptes courants associés, les débiteurs divers et les indemnités d'assurance à recevoir.

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Le montant s'élève à 6 040 K€.

In Extenso Secag

Elvia Printed Circuit Boards - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
SIEGE social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX - France - 389 502 253 RCS Coutances
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen
Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 - Fax: +33(0)2 33 76 32 49

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Capitaux au 31/12/20 après répartition

(En milliers
d'euros)

Capital	4 088
Prime d'apport	
Réserve légale	409
Réserves réglementées	67
Autres Réserves	9 764
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	0
Provisions réglementées	19

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2020 :**14 346**

Variations 2021

Capital	
Prime d'apport	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat en instance d'affectation	816
Subventions d'investissements	1 266
Variation des provisions réglementées	-8

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2021 :**16 420**

NOTE 7 - PROVISIONS**7 A : Provisions pour risques et charges et provisions réglementées**

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/21
Garanties données aux clients et risques techniques	117	83		99	133
Litiges	0	0		0	0
Pertes de change	2	0	2	4	4
Pensions et obligations similaires	874	73		11	812
Restructurations	0	0		0	0
Autres Provisions	0		0		0
TOTAL	992	156	2	114	949

PROVISIONS REGLEMENTEES (en milliers d'euros)	Au 31/12/20	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/21
Amortissements dérogatoires	19		8	0	12
TOTAL	19	0	8	0	12

La provision pour garantie couvre les risques statistiques maximums de retour de circuits.

La provision pour pertes de change concerne le dollar US.

La provision pour pensions et obligations similaires concerne les indemnités de départ à la retraite et les médailles du Travail (voir note 18).

7 B : Provisions pour dépréciation

	Au 31/12/20	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/21
Clients	311		11	3	303
Stocks et en-cours	166		24	0	143
Immobilisations financières	0				0
Autres	878			0	878
TOTAL	1 355	0	35	3	1 324

NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	11 639	1 929	7 692	2 018		
Emprunts et Dettes Financières diverses	1 031	965		66		965
Avances et Acomptes reçus sur commande	150	150				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	4 970	4 583	387			1 148
Dettes Fiscales et Sociales	3 204	1 905	1 299			
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	282	284	-2			
Autres Dettes	1 272	1 246	27			1 084
Produits constatés d'avance	0	0				0
TOTAL	22 548	11 062	9 402	2 084	0	3 197

Les autres dettes correspondent pour 1 251 k€ à des avoirs à établir.

- CHAPITRE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT	
	2020	2021	2020	2021
TOTAL	17 412	20 384	5 075	5 285
Variation	17%		4%	
% Répartition	77%	79%	23%	21%

(en milliers d'euros)	C.A.	
	2020	2021
TOTAL	22 488	25 669
Variation	14%	
% Répartition	100%	100%

In Extenso Secag

Elvia Printed Circuit Boards - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
 Commissaire aux Comptes
 Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX - France - 389 502 253 RCS Coutances
 Membre de la Compagnie Régionale de Caen
 Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 - Fax: +33(0)2 33 76 32 49

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION**A/ Achats de matières premières et autres approvisionnements, achats et charges externes**

Les charges correspondant à ces rubriques représentent un total de 17 449 K€ soit 64 % des produits d'exploitation et se décomposent en :

- achats de marchandises	5 661 K €
- variation des stocks marchandises	-256 K €
- achats de matières premières	6 237 K €
- variation des stocks matières premières	-443 K €
- autres achats et charges externes	6 251 K € (1)
(1) Dont 792 K € de location financière.	

B/ Charges de personnel

Elles sont de 8 260 K€ soit 30 % des produits d'exploitation. Elles se rapportent à l'effectif suivant :

ELVIA PCB	31/12/2020	31/12/2021	INTERIM moyenne 2020	INTERIM moyenne 2021
Ingénieurs et cadres	32	36		
agents de Maîtrise	2	2		
Employés et Techniciens	43	45		
Ouvriers	94	90		
Total	171	173	2.5	8.4

NOTE 10B – PRODUITS D'EXPLOITATION

La société ELVIA SAS bénéficie de subventions (CHPA, GMOBILITY). Le montant comptabilisé en subvention sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 703 K€.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est de 598 K€.

Les produits financiers sont de 831 K€ dont 700 K€ en provenance des dividendes des filiales.

Les frais financiers sont de 233 K€.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est de -72 K€.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital de 1 K€. Cela correspond à des cessions d'immobilisations.

Les autres produits exceptionnels se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 55 K€ de produits s/ exercices antérieurs
- ✓ 21 k€ de quote part de subvention virée au résultat
- ✓ 8 K€ d'amortissement dérogatoire

Les autres charges exceptionnelles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 37 K€ de ruptures conventionnelles et licenciements
- ✓ 9 K€ de dotations litiges sociaux
- ✓ 66 K€ d'annulation prêt RJ filiale Plantin
- ✓ 44 K€ de charges s/ exercices antérieurs

NOTE 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant en déficit, elle ne paye pas par conséquent d'Impôts sur les sociétés.

Les créances d'impôts (CIR ou Mécénat) sont de	397 k€
Le rappel d'Impôt sur les sociétés :	0 k€
Le produit d'impôt sur les sociétés est donc de :	397 K€

In Extenso Secag

NOTE 14 – CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises et approvisionnements fournisseurs non facturés fin d'exercice		1 558
Emprunts et Dettes Financières Diverses		17
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		777
Charges sociales à payer		306
Impôts sur salaires à payer		41
Autres taxes à payer		34
Immobilisations à payer fin d'exercice		7
Avoirs à établir		1 251
TOTAL DES CHARGES A PAYER		3 991

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature des Produits à recevoir		Montant
Factures à émettre		1 256
Avoirs à recevoir		47
Produits à recevoir divers		199
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		1 501

PRODUITS CONTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature		Montant
Produits d'Exploitation		0
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/21
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		57
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		57

NOTE 15 – ACTIONNARIAT

Elvia Printed Circuit Boards est détenue à 100% par SOFIE SAS.

(en euros)	Au 31/12/21	
	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	272 500	15.00 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0.00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0.00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	272 500	15.00 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Postes concernés K€	Ecart Actif	Ecart Passif
Créances d'exploitation	4	
Dettes d'exploitation		25

NOTE 17 – ELEMENTS HORS BILAN**A - Immobilisations en crédit-bail**

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 029	506	2 104	1 924
Autres immobilisations corporelles	251	53	191	61
TOTAL	4 280	559	2 295	1 985

In Extenso Secag

Elvia Printed Circuit Boards - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
 Commissaire aux Comptes
 Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX - France - 389 502 253 RCS Coutances
 Membre de la Compagnie Régionale de Caen
 Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 - Fax: +33(0)2 33 76 32 49

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	720	2 295	592	1 475	69	2 135	25
Autres immobilisations corporelles	70	254	57	30		87	2
TOTAL	790	2 549	649	1 505	69	2 223	27

C – Avals et suretésEngagements donnés :

<u>Engagements donnés</u>		<u>7 425</u>
§ Nantissement du fonds commerce ELVIA EMPRUNT X3	CIC	490
§ Nantissement du fonds commerce ELVIA EMPRUNT X3	BNP	234
§ Nantissement du fonds commerce ELVIA EMPRUNT X3	BNP	42
§ Engagement poursuite des loyers CB ENORMAX BREE RAINUREUSE	CIC BAIL	110
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque bâtiment Coutances	CIC	1 245
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque bâtiment Coutances	BNP	1257
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque Travaux bâtiment Coutances	CIC	562
§ Privilège prêteur sur denier + Hypothèque Travaux bâtiment Coutances	BNP	332
§ Caution solidaire d'Elvia à l'emprunt PLANTIN ligne galva	CIC	65
§ Nantissement Du materiel PERCEUSE INSPECTA PLURITEC ELVIA	BNP	143
§ Caution Solidaire ELVIA aux remboursements des LOYERS du CB GEMINIX CIRETEC	CIC	16
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA EMPRUNT RJ	BNP	684
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA EMPRUNT RJ	CIC	652
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA CO BAILLAGE PERCEUSE LASER	BNP	335
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA CO BAILLAGE PERCEUSE LASER	CIC	335
§ nantissement du Fonds commerce ELVIA EMPRUNT RETROFIT ATOTEC	BNP	103
§ nantissement d'outillage et matériel EMPRUNT DETOUREUSE SCHMOLL	CIC	163
§ Engagement poursuite des loyers CB APL - Perceuses SCHMOLL	CIC BAIL	169
§ Engagement poursuite des loyers CB CIRETEC - INSOLATEUR DIRECT ALTIX A3	CIC BAIL	336
§ nantissement du Materiel financé ELVIA - 1ERE PARTIE REFROIDISSEUR SAFNOR U3	BNP	106
§ nantissement du Materiel financé ELVIA - 2EME PARTIE REFROIDISSEUR SAFNOR U3	BNP	45

NOTE 18– ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour charge de 812 K€ correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite et aux engagements concernant les médailles du Travail. La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée sur une base une base actuarielle fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à 67 ans selon la méthode rétrospective. Il en est de même pour la médaille objet de notre accord d'entreprise.

- Taux d'actualisation utilisé 0.98 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 1.00 %
- Table mortalité INSEE 2011

In Extenso Secag

Elvia Printed Circuit Boards - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
 Commissaire aux Comptes
 Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX - France - 389 502 253 RCS Coutances
 Membre de la Compagnie Régionale de Caen
 Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 - Fax: +33(0)2 33 76 32 47

Pour la comptabilisation de la provision IDR, la société a opté pour la méthode dite « du corridor ». La variation de la provision liée à la variation du taux d'actualisation a été comptabilisée en dotation financière (pour 10 032 €), la partie de l'augmentation liée à la variation des autres paramètres reste comptabilisée en exploitation.

NOTE 19 - TABLEAU DES FILIALES

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	MEREDIT
Forme juridique	SAS	SAS	SAS	GIE
% de détention	100%	100%	100%	65%

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	MEREDIT
Capital social	400 000	150 000	500 000	
Nombre de Parts	25 000	10 000	10 000	
Valeur de la part	16	15	50	
Capitaux propres	4 908 056	1 441 845	1 901 436	-
Chiffre d'affaires	11 332 588	6 523 600	7 548 179	195 758
Résultat net	883 964	- 418 151	- 34 762	-

TOTAL DU BILAN ACTIF	9 830 028	6 119 698	8 624 073	1 142 654
Dont : Actif immobilisé	2 705 521	992 867	1 106 269	1 822
Actif circulant	7 033 816	5 072 032	7 475 514	1 140 832
- dont : Liquidités	700 111	440 381	492 344	257 049
Dont : compte courant	1 948 429	1 025 213	978 157	-
Compte de régularisation	90 691	54 799	42 290	-
TOTAL DU BILAN PASSIF	9 830 028	6 119 698	8 624 073	1 142 654
Dont : Fonds propres	4 908 056	1 441 845	1 901 436	-
Provisions	-	-	1 338	-
Dettes financières	1 543 512	253 920	397 812	-
Autres dettes	3 374 427	4 417 341	6 319 279	1 142 654
Dont Compte Courant	-	1 783 458	2 715 753	-
Compte de régularisation	4 033	6 592	4 207	-

NOTE 20 – CONSOLIDATION

La consolidation d'Elvia Printed Circuit Boards et de ses filiales, a été réalisée sous l'appellation « Groupe ELVIA ».

La société Elvia Printed Circuit Boards est également agrégée dans les comptes consolidés du « Groupe SOFIE- Avenue d'Ochsenfurt – 50211 Coutances- Siret N° 491 321 766 00017 ».

Elle est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale.

NOTE 21– INTEGRATION FISCALE

Elvia Printed Circuit Boards fait partie du groupe d'intégration fiscale de SOFIE à effet du 1^{er} janvier 2011.

Le 01 janvier 2022, Elvia Printed Circuit Boards ne fera plus partie du groupe d'intégration fiscale de SOFIE.

L'impôt calculé par la filiale et versé à SOFIE résulte de l'application des barèmes de l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

Le montant du CIR 2021 est de 397 K€.

Note 22 – RECOURS à l'AFFACTURAGE

L'en cours d'affacturage à la clôture est de 4 267 K€

Le dépôt de garantie est de 310 K€.

*****FIN du DOCUMENT*****

In Extenso Secag

Elvia Printed Circuit Boards - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
Siege social : Avenue d'Ochsenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX, France - 389 502 253 RCS Coutances
Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 - Fax: +33(0)2 33 76 32 49
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Caen